



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 avril 2018
Français
Original : anglais

Lettre datée du 10 avril 2018, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous écrire, au nom des 25 membres du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence (Groupe ACT)¹, au sujet de la lutte menée par le Conseil de sécurité contre l'utilisation d'armes chimiques en République arabe syrienne.

Un an après les épouvantables attaques à l'arme chimique perpétrées contre Khan Cheïkhoun, il a de nouveau été signalé que de telles armes ont été utilisées contre des civils dans la ville de Douma, en République arabe syrienne. L'interdiction d'utiliser des armes chimiques étant totale en vertu du droit international, leur emploi constitue donc, indépendamment des circonstances, un crime de guerre dès lors que le droit international humanitaire s'applique. Conformément au Code de conduite relatif à l'action du Conseil de sécurité contre le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre, nous demandons aux membres du Conseil de sécurité de prendre enfin des mesures pour lutter contre l'atrocité criminelle perpétrée en République arabe syrienne, y compris en condamnant l'utilisation récente d'armes chimiques à Douma et en amenant les responsables à répondre de leurs actes.

Nous tenons à rappeler à tous les membres du Conseil de sécurité que 115 États, dont 9 membres actuels du Conseil, ont souscrit au Code de conduite relatif à l'action du Conseil de sécurité contre le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre, établi par le Groupe ACT. Ces 115 États attendent du Conseil qu'il entreprenne une action rapide et résolue afin de prévenir ces atrocités et qu'il ne vote pas contre les projets de résolution poursuivant véritablement cet objectif.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Suisse
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Jürg Lauber

¹ Arabie saoudite, Autriche, Chili, Costa Rica, Danemark, Estonie, Finlande, Gabon, Ghana, Hongrie, Irlande, Jordanie, Liechtenstein, Luxembourg, Maldives, Norvège, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Portugal, Rwanda, Slovénie, Suède, Suisse et Uruguay.

